



APPEL A PROJET / POST-INTERNAT 2024 - 2025

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier ne comprend qu'un seul volet :

Selon le profil de poste demandé :

Volet A : pour solliciter un poste de CCA

Volet B : pour solliciter un poste d'assistant spécialiste à temps partagé

Volet C : pour solliciter un poste d'assistant spécialiste au CHU

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Volet A :

UFR de Médecine : Coralie AUFOUR-GUIDÉ Tél : 03.26.91.35.03
Email : coralie.aufour@univ-reims.fr

CHU de Reims : Audrey HAMON Tél : 03.26.78.77.55
Email : ahamon@chu-reims.fr

Ingrid PHILIPPOT Tél : 03.26.78.77.57
Email : iphilippot@chu-reims.fr

Volet B

UFR de Médecine : Coralie AUFOUR-GUIDÉ Tél : 03.26.91.35.03
Email : coralie.aufour@univ-reims.fr

CHU de Reims : Audrey HAMON Tél : 03.26.78.77.55
Email : ahamon@chu-reims.fr

Ingrid PHILIPPOT Tél : 03.26.78.77.57
Email : iphilippot@chu-reims.fr

ARS : Emeline CABLANC
Email : emeline.cablanc@ars.sante.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr

Volet C :

CHU de Reims :

Audrey HAMON Tél : 03.26.78.77.55
Email : ahamon@chu-reims.fr

Ingrid PHILIPPOT Tél : 03.26.78.77.57
Email : iphilippot@chu-reims.fr

Les projets devront être retournés pour le **Mercredi 06 Mars 2024**

- d'une part :

- ✓ en version papier à Coralie AUFOR-GUIDÉ pour l'UFR de Médecine (volet A et B)
- ✓ en version papier à Ingrid PHILIPPOT pour le CHU de Reims (volet A – B et C)

→ **Dossier à retourner non plié, sans agrafe et en copie recto uniquement**

- d'autre part :

- ✓ **sous forme dématérialisée** aux adresses électroniques suivantes :

CHU de Reims : ahamon@chu-reims.fr

iphilippot@chu-reims.fr

UFR de Médecine : coralie.aufour@univ-reims.fr (**uniquement le volet A et B**)

ARS : emeline.cablanc@ars.sante.fr (**uniquement le Volet B**)

Les projets doivent être accompagnés des documents suivants pour les Volets A – B et C :

- ✓ C.V à jour
- ✓ Lettre de motivation du candidat
- ✓ Lettre de recommandation du chef de service et/ou chef de pôle
- ✓ Fiche de Poste (pour le volet B)
- ✓ Titres et Travaux (pour le volet B)

RAPPEL DES SPECIFICITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF

Les projets des candidats doivent leur permettre de compléter leurs compétences et de consolider leur maîtrise professionnelle et de valider leur DESC si nécessaire. Outre les postes « classiques » de CCA au CHU, 2 autres dispositifs visent à permettre à des candidats, internes et / ou Docteur Junior en fin de cursus, de parfaire leur formation dans le cadre d'un post internat.

Si les fonctions hospitalo-universitaires des CCU « classiques » sont bien connues, ces 2 autres dispositifs présentent des spécificités qu'il est important de rappeler et de prendre en compte dans la définition des projets des candidats.

Le respect de la spécificité propre à chaque dispositif constitue un gage de réussite des projets individuels et de pérennité des dispositifs

VOLET A : CCA - AHU

- **Le CCA** est nommé par la **Faculté de médecine et le CHU de Reims** pour une durée de **2 ans, renouvelable par période d'un an dans la limite de 4 ans.**
- Ce poste comprend **11 demi-journées par semaine réparties entre le CHU et la Faculté** ainsi qu'un encadrement des internes. Il **permet l'accès au secteur 2.**
- La rémunération totale (universitaire et hospitalière) est de **l'ordre de 4 045 € brut par mois** en 1ère et 2ème années et **4 544 €** en 3ème et 4ème année. Cette rémunération inclut l'indemnité de service public exclusif.
- Les chefs de clinique ont droit à un congé annuel de **30 jours ouvrés.**

VOLET B : ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

- **L'assistant spécialiste à temps partagé** est nommé pour une durée de **2 ans par le CHU de Reims.**
- Son projet d'activité est partagé entre **deux établissements de la région** (pour valider un DESC, l'un des services au moins doit être agréé au titre de la formation).
- Ce poste comprend **10 demi-journées** dédiées aux soins ainsi qu'un encadrement des internes. Il **permet l'accès au secteur 2.**
- La rémunération principale est de l'ordre de **3 813 € brut par mois.** Celle-ci comprend l'indemnité de service public exclusif. La prime d'exercice territoriale varie en fonction du nombre de demi-journées effectuées et vient en complément.
- En ce qui concerne les congés, les assistants des hôpitaux ont droit à **un congé annuel de 25 jours ouvrés, 19 RTT et 15 jours de formation.**

VOLET C : ASSISTANT SPECIALISTE CHU

- **L'assistant** est nommé pour une durée de **1 à 6 ans par le CHU de Reims.** C'est un poste à temps plein dans un établissement de santé.
- Ce poste comprend **10 demi-journées** dédiées aux soins ainsi qu'un encadrement des internes. Il **permet l'accès au secteur 2.**
- La rémunération principale est de l'ordre de **3 813 € brut par mois en 1ère et 2ème années, 4 062 € brut par mois** en 3ème et 4ème années et **4 458 € brut par mois** en 5ème et 6ème années. Celle-ci comprend l'indemnité de service public exclusif.
- En ce qui concerne les congés, les assistants des hôpitaux ont droit à **un congé annuel de 25 jours ouvrés, 19 RTT et 15 jours de formation.**